Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID: 021-212105019-20240306-D2024_010-DE

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 6 mars 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-010

Le six mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouillyen-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire. Date de la convocation : 08 janvier 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT – Mme Nicole FILLON – M. Yves COURTOT

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : Mme Yvette CHAUCHEFOIN – Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Pauline CANARD – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Pouvoir de:

M. Philippe CHAUCHOT à M. Joseph COMPERAT
M. Yohann MORTIER-JEANNIN à Mme Karine BASSARD
Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET
Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

Mme Karine BASSARD a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 13

OBJET: APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu la délibération 2024-009 relative à l'adoption des comptes de gestion ;

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler ;

Considérant qu'il est procédé au règlement définitif du budget 2023 ;

Considérant que Monsieur Éric PIESVAUX, Ordonnateur, est invité à quitter la salle au moment du vote ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024 Publié le 03/04/2024

ID: 021-212105019-20240306-D2024_010-DE

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 6 mars 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (12 voix) de :

- 1) Approuver, pour le budget principal et le budget eau et assainissement, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen ;
- 2) Adopter les comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget eau et assainissement;
 - A) Budget principal:

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 684 559.50 €	2 179 341.92 €
Section d'investissement	1 726 080.94 €	648 910.96 €

B) Budget annexe Eau et Assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	145 680.58 €	218 727.14 €
Section d'investissement	796 495.52 €	156 801.00 €

3) Déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVA

La Secrétaire de Séance :

lasarst

Mme Karine BASSARD